

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du jeudi 3 avril 2025

Convocation

Date : 21/03/2025

Affichée et mise en ligne

Le : 21/03/2025

Délibération n°

27-CC030425

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 30
- Pouvoirs : 10
- Votants : 40
- Absents : 4

Résultats :

- Pour : 40
- Contre : 0
- Abstention : 0

Liste des délibérations

Affichée et mise en

ligne le : 04/04/2025

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

16 AVR. 2025

AVENANT AUX CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 avril 2025, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Mairie de Chamant, salle du Conseil Municipal, 1er étage - 1 rue de l'Aunette – 60300 Chamant, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 21 mars 2025, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CHARRIER

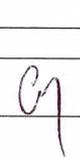
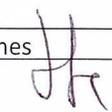
Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame BALOSSIER Françoise	Madame LOZANO Michelle
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MARTIN Emilie
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur CURTIL Benoit	Madame MIFSUD Florence
Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc	Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur DUMOULIN François	Madame PALIN-SAINTE-AGATHE
Monsieur FROMENT Daniel	Martine
Monsieur GAUDION Philippe	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur GEOFFROY Rémi	Madame REYNAL Sophie
Madame GLASTRA Delphine	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur LAPIE Dominique	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur LEFEVRE Sylvain	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur LESAGE William	Madame TONDELLIER Viviane
Madame LOISELEUR Pascale	

Ont donné pouvoir :

Monsieur ACCIAI Maxime à Monsieur MARÉCHAL Guillaume
 Madame BENOIST Magalie à Monsieur GEOFFROY Rémi
 Monsieur BLOT Laurent à Monsieur BATTAGLIA Alain
 Monsieur BOULANGER Damien à Madame REYNAL Sophie
 Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame SIBILLE Elisabeth
 Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame MIFSUD Florence
 Madame JAUNET Christel à Monsieur DUMOULIN François
 Madame LUDMANN Véronique à Madame LOISELEUR Pascale
 Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Monsieur LEFEVRE Sylvain
 Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Paraphes

	
---	---

Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents

Monsieur DIEDRICH Wilfried
Madame GAUVILLE-HERBET
Monsieur GRANZIERA Gilles
Monsieur PATRIA Alexis

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 30 présents et 10 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Madame la Vice-Présidente expose aux membres de l'Assemblée délibérante que,

Les conventions de mises à disposition des salles communales ont été modifiées :

« L'article 5 sur la responsabilité et les assurances » est remplacé de la façon suivante :

« La salle est assurée par la Commune de ... dans le cadre de sa police d'assurance "dommage aux biens" et figurant au patrimoine immobilier.

La Commune de ... et la CCSSO renoncent à tout recours entre elles et leurs assureurs et de façon réciproque.

La Commune de ... s'engage à prévenir son assureur de cette renonciation à tout recours réciproque. La CCSSO en fait de même de son côté. »

Plusieurs communes du territoire mettent à disposition gracieusement des salles afin de permettre la mise en place des actions du Relais Petite enfance.

Les conditions d'utilisation restent les mêmes.

Ces conventions ont pour objectif de fixer les conditions d'utilisation de ces salles telles que les modalités pratiques d'usage, la durée, l'expiration et le renouvellement de celles-ci et définir les obligations de chacune des parties.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Paraphes	
g	the

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017-CC-07-099 définissant l'Intérêt Communautaire de la compétence Action Sociale ;

Considérant la nécessité de signer ces nouvelles conventions afin de garantir le bon fonctionnement des services ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

Article 1 : D'APPROUVER le projet de convention type en annexe ;

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes de Senlis Sud Oise à signer lesdites conventions de mise à disposition et toutes les pièces y afférentes, avec les maires concernés.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

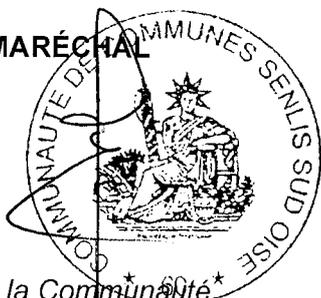
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : 16 AVR. 2025

De la publication sur le site internet de la CCSSO : 16 AVR. 2025

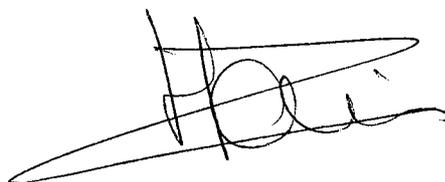
Fait à Senlis, le 16 AVR. 2025

Guillaume MARÉCHAL



Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise

Philippe CHARRIER



Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr